DATES À RETENIR

JUSQU'AU 19 NOVEMBRE 2022

DÉPÔT DES CANDIDATURES JUSQU'À 12 H À LA MAIRIE DU TEICH
(Autorisation parentale + bulletin de candidature + profession de foi)

DU 21 AU 26 NOVEMBRE 2022

CAMPAGNE ÉLECTORALE

DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2022

ÉLECTIONS

7 JANVIER 2023

PREMIER CONSEIL MUNICIPAL AVEC ÉLECTION DU MAIRE DES JEUNES

www.leteich.fr

Ville le Teich
Bassin d'Arcachon
la ville choisie par la nature

CMJ

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- Dépose ta candidature **avant le 19 novembre**
- Vote dans ton école **du 28 novembre au 2 décembre**

ÉDITO

Chère collégienne, Cher collégien

Au Teich, les jeunes peuvent être élus de la ville au sein du Conseil Municipal des Jeunes. Il permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Dans les prochaines semaines, tous les enfants du CM1, CM2, de 6e et de 5e seront appelés à élire leurs représentants au nouveau Conseil Municipal des Jeunes. Toutes les écoles seront représentées et 17 jeunes seront ainsi élus.

Il s'agit d'une mission passionnante pour faire entendre la voix des jeunes et développer des projets. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale.

Dans ce document, trouvez toutes les informations nécessaires pour comprendre le déroulement de cette élection et comment déposer sa candidature.

Nous comptons sur votre implication aux élections du Conseil Municipal des Jeunes pour faire que vos idées et nos projets se construisent ensemble.

François Deluga
Maire du Teich

Joël Rault
Conseiller Municipal délégué
Conseil Municipal des Jeunes

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tous les élèves de CM1, CM2, 6e et 5e, scolarisés et résidant au Teich.

Tu dois être **motivé pour t'impliquer** dans la vie de ta commune et accepter de participer dans la mesure de tes possibilités aux manifestations et actions organisées. Tu acceptes de **t'engager pour une durée de 2 ans** jusqu'aux prochaines élections du CMJ et tu t'engages à participer aux réunions du CMJ.

Comment faire ?

Il faut remplir le bulletin de candidature, la profession de foi et l'autorisation parentale (à télécharger sur leteich.fr ou à retirer à l'accueil de la mairie). **Ces documents doivent être déposés en mairie avant avant le 19 Novembre à 12 h.**

Pour qui faut-il voter ?

Là, c'est **toi seul qui peux choisir**. Il y aura plusieurs candidats dans ton école.

Ton bulletin de vote devra **comporter deux noms et prénoms** (1 fille et 1 garçon).

Tu voteras pour ceux de ton niveau de classe que tu estimes les meilleurs pour te représenter au CMJ.

Quand faudra-t-il voter ?

Du 28 novembre au 2 décembre. Et les résultats seront proclamés la semaine suivante.

Qui va voter ?

Tous les élèves de CM1, CM2, 6e et 5e.

Y-aura-t-il une campagne électorale ?

Oui ! Elle est prévue du **21 au 26 novembre.** Tu pourras préparer ta campagne en amont.

Tu es candidat. Comment peux-tu présenter ton programme ?

Tu pourras présenter ton programme sur **une feuille de format A3** qui sera affichée dans un **lieu dédié aux élections** dans ton école. C'est ta profession de foi.

Un programme, c'est l'ensemble des idées que tu as et que tu proposes de mettre en pratique dans ta ville.

Comment faire pour être élu ?

Pour être élu, il faut convaincre tes camarades de voter pour toi et recueillir le plus de voix dans ton niveau de classe.

Comment le CMJ est-il constitué ?

Il sera constitué de **17 élus**. Il y aura :

École du Delta :

CM1 : 1 fille et 1 garçon
CM2 : 1 fille et 1 garçon

École Val des Pins :

CM1 : 1 fille et 1 garçon
CM2 : 1 fille et 1 garçon

Collège Val des pins :

6e : 2 filles et 2 garçons
5e : 2 filles et 2 garçons
+ le meilleur score suivant